



Aide-mémoire pour la collecte sélective

Le grand bac bleu, on le remplit correctement !

Plusieurs objets et matières peuvent être déposés dans le grand bac bleu de 360 litres. Ramassées aux deux semaines, ces matières sont ensuite triées puis recyclées à différentes fins. Afin de maximiser la quantité de matières résiduelles récupérées, voici un aide-mémoire vous indiquant tout ce qui peut être placé dans votre bac bleu. Conservez-le !

Objets et matières



Papier et carton

OUI	NON
Journaux, circulaires, revues et magazines, feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre), boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, etc., boîte de cartons aplatis, boîtes à pizza (non souillées), tubes et rouleaux de carton, chemises de classement, sacs de papier, annuaires, livres	Papier/carton souillé, essuie-tout, papier ciré, papier carbone, autocollants, papier peint (tapisserie), papier photographique, sac de pommes de terre, enveloppes matelassées, objets composés (cartables etc.), couches



Plastique rigide

OUI	NON
Bouteilles et pots de plastique de toutes les formes et de toutes les couleurs, Couverts et bouchons (à part), contenants alimentaires, contenants de produits d'entretien ménager, couvercles de plastiques, contenants d'eau	Tous les contenants ou morceaux de styromousse ; contenants de peinture, huile à moteur, etc. ; tubes et portes dentifrice ; produits de caoutchouc (boyaux d'arrosage, bottes, etc. ; cordes de nylon, cordes à linge, cordes pour balles de foin, etc. ; tout produits biomédicaux (seringues, aiguilles, tubulures, etc.)



Métaux

OUI	NON
Boîtes de conserves, couvercles et bouchons, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium non souillés, objets domestiques de métal (chaudron, grille-pain, casseroles, etc.)	Contenants de peinture, solvant, pesticide, aérosol, etc. ; batteries et piles ; cintres, fils et broches de métal ; pièces de métal de plus de 2 kg ou de longueur supérieure à 60 cm



Plastique souple

OUI	NON
Sacs d'épicerie et de magasinage, sacs de nettoyage à sec, sacs à pain ou à pâtisserie (sans gras), sacs propres de produits alimentaires, suremballage de sacs de lait, de papier essuie-tout, etc.	Plastique pour balles de foin ; pellicules souillées; sacs de céréales ou de craquelins (cirés) ; sacs de croustilles (gras) ; pellicule extensible (emballages alimentaires) ; bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)



Verre

OUI	NON
Bouteilles, flacons et pots de toutes formes et de toutes couleurs (avec ou sans étiquette)	Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.) ; ampoules et fluorescents ; pyrex, porcelaine et céramique, vaisselle (pièces entières ou fragments)

Rappelez-vous de :

- ◆ Rincer les contenants en utilisant un minimum d'eau froide ;
- ◆ Rassembler tous les sacs et pellicules de plastique dans un seul et même sac noué
- ◆ Les piles et les lampes fluo compactes peuvent être rapportées au bureau municipal